

**Conférence luxembourgeoise des Elus**  
**Libramont, le 6 novembre 2017**  
**Procès-verbal**

Liste des présences : *en annexe*

Benoît PIEDBOEUF, coprésident représentant les Communes, ouvre la séance à 11h10 en informant que Patrick ADAM, excusé ce jour, est remplacé par Bernard MOINET.

**1. Approbation du pv de la réunion plénière du 11 septembre 2017**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

**2. Présentation de l'étude comparée réalisée par le Professeur GRANDJEAN sur les ressources humaines dans les Communes**

Benoît PIEDBOEUF rappelle le contexte dans lequel cette étude a été commandée et réalisée. 19 Communes ont participé à l'enquête, laquelle concerne 1.354 agents ETP.

Le Professeur GRANDJEAN présente et commente les résultats à l'aide d'un document power point (annexé au présent procès-verbal).

Les résultats ont été remis en mains propres aux représentants des communes présentes. **Le document sera envoyé par courrier dans les Communes non représentées.**

**Les résultats de l'enquête/étude peuvent être consultés en suivant le lien ci-dessous :**

<http://hdl.handle.net/2268/213614>.

**Un membre :** N'y a-t-il pas quelque chose à développer au niveau des juristes ? Existe-t-il une aide à ce sujet à la Province ? Les petites Communes n'ont pas forcément les moyens de recruter un juriste, recrutement qui ne serait d'ailleurs pas toujours justifié, surtout à temps plein.

Le Directeur général provincial répond que la Province n'a rien de tel, actuellement. Rien en tout cas qui permette de répondre à une demande spécialisée.

**Un membre :** Je ne suis pas d'accord. Il doit y avoir une certaine discrétion dans les Communes. Chacune a ses problèmes et ses spécificités. Je rappelle aussi au passage le principe de l'autonomie communale. Il ne faut pas toujours chercher à tout mutualiser. Les juristes de la Province devraient faire plus de publicité.

**Un membre :** j'ai dû faire appel deux fois à un cabinet d'avocats spécialisé. C'est tellement spécifique, un juriste « généraliste » ne nous aiderait à mon avis pas sur des points aussi précis.

**Un membre** : un service commun serait confidentiel. Y a-t-il des Cabinets suffisamment spécialisés en province de Luxembourg ? La sécurité juridique, pourtant indispensable dans l'action d'une Commune, est de plus en plus difficile à atteindre.

**Un membre** : Par exemple, pour une enquête de salubrité, nous avons demandé conseil à une Commune voisine. Cette solution ne doit pas être mise de côté. On a également posé des questions à l'UVCW, qui a aussi vocation à donner des conseils juridiques, ne l'oublions pas, même si le temps de réponse est particulièrement long. Attention à ne pas faire des doublons.

**Un membre** : le Collège communal n'hésite pas à solliciter des cabinets extérieurs pour une indépendance de jugement et de compétence. C'est très utile d'avoir un juriste en interne pour les matières gérées au quotidien. C'est important de faire analyser vos dossiers par un juriste.

**Un membre** : et pour rédiger correctement les motivations.

### **3. Communications de Monsieur le Gouverneur**

Concernant l'harmonisation des procédures pour l'organisation d'un évènement, le formulaire devrait être validé ce mois-ci par le Conseil de la Zone de Secours. Réservez-lui un bon accueil. Les formations commencent le 22 novembre 2017. **Le Gouverneur viendra réexpliquer tout cela lors d'une prochaine réunion de la CLE.**

Concernant les barrières PITAGONE, il est difficile parfois de mettre en œuvre les décisions (ou orientations) prises ici. Quand le débat revient devant les Chefs de Zones, des problèmes peuvent apparaître, liés notamment à des aspects budgétaires. Qui paye ? La Zone ou la Commune ? Cet exemple met en évidence les limites avec lesquelles nous devons composer.

Le Gouverneur annonce la tenue d'une **réunion thématique de la CLE qui aura lieu en janvier ou février 2018 sur le thème de la lutte contre le radicalisme**. Le patron de l'OCAM sera présent. Le sujet ne concerne pas uniquement l'islamisme mais aussi les dérives de type psychiatrique, face auxquelles nous sommes souvent désarmés.

**Un membre** : Pourquoi ne pas attendre les résultats des élections de 2018 pour parler de formation des élus ? Personnellement, je ne suis pas encore certain d'être là dans un an. C'est assez contraignant. La formation de base 2 comprend trois journées complètes.

**Un membre** : Beaucoup de formations concernent vos fonctionnaires PLANU. Une mutualisation des fonctionnaires PLANU entre Communes est légale. Ce qui ne l'est pas, c'est une mutualisation provinciale car, en cas de crise, il faut une ligne hiérarchique communale.

**Un membre** : Y aura t-il une collaboration avec la Région qui a également un plan de lutte contre le radicalisme ?

Le Gouverneur répond par l'affirmative.

### **4. État des lieux des projets en cours**

Bernard MOINET, coprésident provincial, introduit ce point.

#### **SIPP Commun**

Le Directeur général provincial explique qu'il y a eu refus de la demande d'agrément du SIPP commun. La Province adapte donc son offre de services aux Communes et CPAS en conséquence. De manière informelle, notre équipe peut continuer à vous donner des conseils. Pour des missions

dépassant ce qui est contenu par la mission légale des SEPP, le SIPP provincial offre certaines missions tarifées. Tous les renseignements à ce sujet se trouvent sur le site internet de la Province, à l'onglet « pouvoirs locaux ».

**Un membre** : La convention existe-t-elle toujours ?

Le Directeur général provincial répond que oui, Bouillon est un cas particulier.

### **Entretien des réseaux à mobilité douce : Ravel, Pré-Ravel, Voies Lentes, Tarpan**

Trois Bourgmestres s'étaient proposés pour revoir la convention avec la Province. Les services provinciaux ont déjà été sur le terrain. Une réunion avec les trois Bourgmestres est prévue le 21 novembre 2017. La convention est quasi prête et elle sera opérationnelle en 2018.

### **Marquages au sol**

L'enquête a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2017. 30 Communes sur 44 ont répondu. Pour le marquage longitudinal, il y a peu de demandes et cela coûterait plus cher pour les Communes de faire un marché cadre. Pour les marquages transversaux, il y a beaucoup de demandes. Une modification budgétaire a été faite au niveau de la Province et nous avons lancé un marché pour acheter une traceuse début 2018.

### **Nettoyage des panneaux de signalisation**

L'enquête a également été prolongée. La Province ira dans les petites Communes avec son matériel. Pour les deux plus grosses Communes, la Province lancera un marché. Les tarifications sont établies et sont identiques à celles appliquées pour la mise à disposition d'agents provinciaux.

### **Numérisation des actes d'Etat civil**

L'adjudicataire a été désigné. Il s'agit de l'ETA Village n°1 Reine Fabiola. Pour les documents de 1977 à aujourd'hui, le coût est de 0.43€HTVA/l'acte et de 0.52€HTVA/l'acte pour les documents d'avant 1977.

La Province voudrait revoir les prix à la baisse étant donné que le Fédéral prévoit de fournir certains documents gratuitement si la Commune en fait la demande. Seules deux ou trois Communes y ont répondu. La Province a besoin de plus de demandes pour aller négocier. Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'opération sera entourée d'un certain nombre de contraintes pour les Communes.

**Comment faire une bonne information pour qu'elle arrive dans les services communaux?**

**Un membre** : Une information a été donnée au niveau de la Fédération provinciale des DG.

**Un membre** : **Les Directeurs généraux devraient eux aussi recevoir de l'information à la suite des réunions de la CLE.**

**Un membre** : **Idéalement, il faudrait envoyer les informations aux DG et aux Bourgmestres.**

La GAPEC a envoyé un message inquiétant concernant les données de la vie privée. Il faut mettre en place une ou deux journées de formation.

### **Contrôle interne**

Le Directeur général provincial explique qu'un groupe de travail a été mis en place à ce sujet. Le cahier des charges sera prêt en janvier 2018.

## Protection des données personnelles

Le Directeur général provincial explique qu'un groupe de travail a également été constitué. Une réunion a d'ailleurs lieu cette après-midi même.

## Service postal

Le Directeur général provincial explique que le marché est en cours. Il s'agit ici essentiellement de protéger les Communes. Les Communes et les CPAS devraient y apporter une réponse, quelle qu'elle soit. Pouvez-vous y être attentifs ?

**Le co-Président Benoît Piedboeuf propose de mettre au point un système pour communiquer plus efficacement entre nous.**

**Bernard MOINET** : il est vrai également que la communication n'est pas toujours parfaite au sein même des Communes.

**Un membre** : il serait intéressant que les choses à faire soient portées en évidence dans les procès-verbaux de nos réunions.

**Le co-Président Benoît PIEDBOEUF** : nous y veillerons (on pourrait indiquer en rouge, pour attirer l'attention, ce qu'on s'est engagé à faire) et les procès-verbaux seront également envoyés aux Directeurs généraux.

## **5. Problématique des gens du voyage. Point développé par la Commune de Hotton.**

**Un membre** : J'ai une réunion ce jeudi à Namur sur le sujet. Pour plusieurs raisons, ma Commune est très attractive pour les gens du voyage. Nous rencontrons de sérieux problèmes d'hygiène. Ce sont des personnes souvent difficiles à gérer. Quels moyens avons-nous pour leur imposer d'utiliser un terrain qui a été loué et aménagé à cet effet ? Ça devient ingérable et la population est très mécontente. Ne peut-on pas envisager un minimum de règles communes ?

**Le Gouverneur** : On participe à la réflexion.

**Un membre** : On vivait aussi cette situation mais on ne la vit plus depuis que nous avons mis en place un dispositif comportant notamment des documents à compléter : l'idée centrale est de réaliser un état des lieux à l'entrée et à la sortie, avec des cautions à payer, un relevé des plaques d'immatriculation réalisé avec la Police, la location des wc à prendre en charge, etc.

**Je vais envoyer ces documents pour qu'ils soient annexés au pv de cette réunion.**

**Le co-Président Benoît PIEDBOEUF** : On en reparle à la prochaine réunion.

## **6. Proposition d'une réunion thématique de la CLE**

Évoqué au point 3.

## **7. Propositions de Mesdames et Messieurs les Bourgmestres**

**Aborder lors de la prochaine réunion le point sur certains villages qui sont en déficit d'Internet.**

**Un membre** : questionner les autres Communes sur les marchés de la Province du Hainaut pour les consommables.

**Un membre** : parler à la prochaine réunion du décret sur la mixité des Collèges communaux.

**Un membre** : les socialistes veulent la parité !

## **8. Divers**

Il est convenu de :

- joindre le pv de la dernière réunion lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante
- envoyer également le pv approuvé aux DG des Communes dès qu'il est approuvé par les coprésidents

**La séance est levée à 12h33.**

**La prochaine réunion plénière de la CLE est fixée le 22 janvier 2018, de 11 à 13 heures, au LEC de Libramont.**